



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

11 MAI 09

1.1 Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 11 mai 2009, à l'édifice P.-Benoît, à 20 heures, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Mario Vézina
Gaétan Garneau
André Mayrand
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Christian Denis est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

168-05-09

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

QUE ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

169-05-09

1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2009

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2009 est adopté tel que rédigé.

1.3.2 Suivi du procès-verbal de la séance du 14 avril 2009

Aucune intervention.

170-05-09

1.4 Adoption des comptes

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois de mai 2009 :

34 345,32 \$ concernant les dépenses courantes;

QUE ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois d'avril 2009 au montant de 142 731,13 \$.

1.5 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Mme Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, dépose, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil suivant :

André Mayrand

171-05-09

2.1 Politique de location de salles – Facturation impayée

ATTENDU QUE lors de la location de salles à l'intérieur des édifices municipaux, une facture est émise dans les jours suivant la location et que le délai de paiement est de 30 jours suivant la date de facturation;

ATTENDU QUE des locations demeurent impayées et qu'une demande de location peut être effectuée par le même usager sans que celui-ci n'ait effectué au préalable le paiement de sa location antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil ajoute à sa politique de location de ses salles, la clause suivante :

Lorsqu'une demande de location est déposée et qu'un solde pour une location antérieure est dû par ce même usager, personne ou organisme, ce montant, incluant les intérêts et pénalités, doit être acquitté entièrement avant d'autoriser une nouvelle location.

QUE ce conseil amende les résolutions 86-38 et 89-08 pour la location de l'édifice P.-Benoit, et 392-12-00 et 260-06-05 pour la location de l'édifice J.-A.-Côté.

172-05-09

2.2.1 Autorisation d'emprunt auprès d'une institution financière en vertu du règlement N°95-09

ATTENDU QUE le 8 avril 2009, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé, pour les fins du règlement N°95-09 de la municipalité, un emprunt de 2 154 000 \$ pour des travaux d'infrastructures pour le développement Montambault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines emprunte auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de 2 154 000 \$, soit 100 % du montant autorisé par la Ministre, au taux préférentiel, pour payer les dépenses reliées à ce règlement;

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer pour et au nom de la municipalité de Deschambault-Grondines, les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

173-05-09

2.2.2 Programme de formation Web PG Govern – Paie Megagest

c.c. 129

ATTENDU QUE PG Govern organise un séminaire de formation Web sur le module de paie Megagest;

ATTENDU QUE cette formation se fera par le biais d'Internet haute vitesse directement au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE Mme Fernande Marcotte soit inscrite à cette formation Web le mercredi 27 mai prochain, au coût de 100 \$ taxes exclues, et que ce conseil en autorise le paiement.

174-05-09

2.3 Groupe de réflexion sur les objectifs du Comité de coordination des loisirs (CCL) de Deschambault-Grondines

CONSIDÉRANT QUE le Comité de coordination des loisirs (CCL) ne répond plus vraiment aux besoins de la communauté et des organismes, un groupe mandaté lors de la dernière réunion du CCL propose que celui-ci devienne un Comité consultatif communautaire (CCM);

ATTENDU QUE les propositions sont les suivantes :

- 1) Pour la composition du comité, il pourrait s'agir du regroupement de représentants délégués par les organismes et/ou nommés par la municipalité.
- 2) Une rencontre annuelle serait prévue et elle serait initiée par la municipalité au sens où c'est le conseil municipal qui déterminerait les points à inscrire à l'ordre du jour.

- 3) Sujets à être discutés : évolution démographique versus développement résidentiel, Village relais, règlement d'urbanisme, politique culturelle et patrimoniale, protection des paysages, environnement, parcs municipaux et espaces verts, tourisme, loisirs culturels et sportifs, commerce, patrimoine religieux, industrie, bulletin communautaire Le Phare et site Web, politique familiale, etc.

ATTENDU QUE cette démarche permettrait d'établir un type de Plan stratégique de développement sans toutefois comporter une trop grande lourdeur administrative et permettrait également à la municipalité d'informer la population, de la mobiliser autour de certains projets et d'entendre ses demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est en accord avec la proposition soumise par le comité désigné, sous réserve que les sujets discutés ne soient pas déjà traités par d'autres comités sous juridiction municipale, de façon à ne pas chevaucher les tables de discussion.

175-05-09

2.4.1 Demande d'appui adressée aux intervenants régionaux de Portneuf concernant le projet de la Coopérative de solidarité « La Résidence Portneuvienne »

CONSIDÉRANT la problématique de vieillissement de la population de la ville de Portneuf et des municipalités environnantes et du difficile accès à des logements abordables et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées doivent plus souvent qu'autrement quitter leur milieu et leurs proches pour avoir accès aux services que leur situation requiert;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises, depuis plusieurs mois, par les membres du comité de travail relatif au projet de la Coopérative de solidarité La Résidence Portneuvienne afin de doter la ville de Portneuf d'un complexe d'habitation de 26 unités de logement pouvant abriter les personnes âgées de 75 ans et plus, ou en légère perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à rendre accessibles des logements abordables et de qualité de même que certains services d'appoint à moindres coûts;

CONSIDÉRANT l'implication de plusieurs partenaires du milieu pour la réalisation, dans les meilleures conditions, de ce projet collectif et rassembleur;

CONSIDÉRANT le récent dépôt auprès de la Société d'habitation du Québec d'une demande d'attribution d'unités de logement dans le cadre du programme d'aide financière AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil appuie les membres du comité de travail relatif au projet de la Coopérative de solidarité La Résidence Portneuvienne.

176-05-09

2.4.2 Achat de matériel pour camion citerne

c.c. 129

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat d'un radio mobile auprès de CTM ltée, et de deux lumières rechargeables à se procurer auprès de Boivin & Gauvin inc., au prix de 154 \$/unité.

177-05-09

2.5.1 Scellement de fissures

c.c. 129

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a obtenu des prix pour du scellement de fissures afin de compléter les travaux amorcés en 2007 dans les 2^e et 3^e Rang, et le plus bas soumissionnaire est Les Enduits S.M., soit 1,90 \$/mètre pour plus de 2000 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le scellement de fissures au prix de 1,90 \$/mètre pour plus de 2000 mètres, aux endroits jugés les plus urgents par l'inspecteur municipal et autorise à cette fin une dépense n'excédant pas 6000 \$;

QUE l'inspecteur municipal surveille ces travaux.

178-05-09

2.5.2 Corrections à apporter à l'intersection de la route Delorme et du chemin du Faubourg

c.c. 129

ATTENDU QUE la municipalité désire corriger l'intersection de la route Delorme et du chemin du Faubourg;

ATTENDU QUE les travaux consistent notamment à :

- l'entretien d'entrées
- l'installation de regards avec grilles
- l'installation de ponceaux

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent la préparation de plans et devis pour la réalisation de ces ouvrages;

ATTENDU QU'il en coûte environ 3900 \$ taxes exclues, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet, excluant la réalisation d'une étude géotechnique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil donne mandat à BPR inc. de réaliser une étude d'avant-projet et autorise une dépense de 3900 \$ taxes exclues, selon l'offre déposée;

QUE ce conseil approprie les sommes nécessaires à même les surplus de Deschambault-Grondines, le tout, conformément à son programme d'immobilisations.

M. Mario Vézina dénonce des intérêts sur le prochain point et se retire de la table des délibérations.

179-05-09

2.5.3 Choix des étudiants – Travaux manuels

c.c. 129

Proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de 5 candidats dans le cadre du projet embauche étudiants 2009 – travaux manuels, à compter du ou vers le jeudi 25 juin 2009 pour une durée d'environ sept (7) semaines se terminant vers le vendredi 7 août 2009, maximum de 40 heures/semaine (sauf pour ceux qui sont disponibles, leurs services sont également requis dès maintenant et le samedi jusqu'à la fermeture du site de rebuts) :

- Francis Moras
- Léa-Marie Trottier
- Pierre-Luc Brisson
- Julie Rousseau
- Mario Junior Vézina

QUE la rémunération est versée suivant les taux de traitement établis par le Gouvernement du Québec, selon le niveau scolaire, sans majoration pour compenser les bénéfices.

M. Mario Vézina reprend son siège à la table des délibérations.

2.6.1 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)

Ce point est reporté considérant qu'aucune dépense n'a été effectuée dans le dernier mois dans le cadre de ce projet.

180-05-09

2.6.2 Transport collectif – Corporation de transport régional de Portneuf

ATTENDU l'acceptation récente par la MRC de Portneuf d'élargir le mandat confié à la Corporation de transport régional de Portneuf permettant à la population du comté de bénéficier de nouveaux services en matière de transport collectif au cours des années à venir;

ATTENDU QUE la création de circuits d'autobus, qui rendront possible une liaison vers la Capitale nationale, prévoit l'instauration de stationnements incitatifs afin de pouvoir disposer de points d'embarquements et de débarquements pour les navettes qui suivront;

ATTENDU QU'un partenariat entre la municipalité et la Corporation de transport régional de Portneuf devient nécessaire et qu'un élu doit siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil nomme Mme Denise Matte pour représenter la municipalité de Deschambault-Grondines au sein de la Corporation de transport régional de Portneuf.

2.6.3 Appui aux demandes adressées au ministère des Transports du Québec, de la part du Comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf, dans le cadre de la mise en place d'un circuit vélo sur route

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de l'Ouest de la MRC de Portneuf, dont Deschambault-Grondines, ont mandaté le Comité des loisirs de l'Ouest de Portneuf pour la mise en place d'un circuit vélo sur route;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de l'Ouest de Portneuf a déterminé un circuit et que l'analyse des routes qui le compose a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs routes du circuit sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le circuit vélo sur route sera principalement constitué de voies cyclables dites « chaussées désignées » et « accotements asphaltés »;

CONSIDÉRANT QUE la route Guilbault, entre Deschambault-Grondines et Saint-Casimir, lorsque terminée, ne répondra pas aux critères d'une « chaussée désignée »;

CONSIDÉRANT QU'il y a une partie de la route Guilbault déjà réalisée, avant le 3^e Rang, dont les accotements ne sont pas asphaltés (environ 1,2 km d'accotements non asphaltés);

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux critères des voies cyclables dites « accotements asphaltés », tous les accotements de la route Guilbault devront être asphaltés et d'une largeur de 1,5 m ou 1,75 m dans les zones où la vitesse affichée sera de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE, dans le circuit choisi, il est prévu que les cyclistes circulent sur la route Proulx et que pour respecter les critères des voies cyclables dites « accotements asphaltés », les accotements devraient être asphaltés sur 1 m de largeur:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines appuie les demandes adressées au ministère des Transports du Québec relatives à l'asphaltage d'une largeur suffisante de tous les accotements de la route Guilbault, afin que ce tronçon du circuit puisse répondre aux critères des voies cyclables dites « accotements asphaltés »;

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines appuie la demande relative à l'asphaltage de la portion de la route Proulx qui est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines appuie les demandes relatives à l'autorisation, l'achat et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires à la mise en place du circuit vélo.

2.7.1 Charte de développement durable

ATTENDU la reconnaissance voulant que les municipalités sont des intervenantes de première ligne en matière de développement durable, la Fédération Québécoise des Municipalités propose à ses membres une charte du développement durable;

ATTENDU QUE cette charte, dont l'adhésion est volontaire, énonce des principes à respecter et qui contribuent à l'atteinte d'objectifs en développement durable;

ATTENDU QUE le Comité sur la promotion et la protection de l'environnement recommande l'adoption de cette charte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est d'accord avec les principes énoncés, soit :

- 1- S'engager dans une démarche de type Agenda 21 :
 - A) Faire, de concert avec la population, un diagnostic complet des forces et des faiblesses de la municipalité en matière d'environnement, d'économie et de questions sociales
 - B) Bâtir un plan d'action qui mobilise autant les élus que les entreprises et les simples citoyens
 - C) Respecter ce plan, en surveillant sa mise en place à l'aide d'indicateurs
- 2- Veiller au respect des réglementations environnementales relevant de la municipalité;
- 3- Planifier l'aménagement du territoire en y intégrant les principes du développement durable;
- 4- Dispenser des services de base garantissant la qualité de vie des citoyens;
- 5- Élaborer une politique d'économie d'énergie;
- 6- Favoriser le transport collectif;
- 7- Privilégier les achats locaux et responsables;
- 8- Agir avec transparence et consulter les citoyens;
- 9- Soutenir le développement local et communautaire;
- 10- Favoriser la satisfaction des besoins essentiels notamment par l'appui au logement social.

183-05-09

2.7.2 Offre de services – Développement durable

ATTENDU QUE la municipalité a adopté sa résolution 182-05-09 par laquelle la municipalité se dote d'une charte de développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil invite les firmes d'ingénieurs BPR inc., Genivar, ainsi que Dessau inc., à fournir un prix pour un service d'accompagnement au Comité sur la promotion et la protection de l'environnement dans la définition de leur rôle et de leur tâche pour conduire à l'élaboration d'une politique de développement durable.

184-05-09

2.7.3 Nettoyage du cours d'eau Gignac

c.c. 129

ATTENDU QUE la municipalité est saisie d'une demande d'intervention dans le cours d'eau Gignac;

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage sont nécessaires dans une portion du cours d'eau Gignac pour permettre un meilleur écoulement des eaux;

ATTENDU QU'il est entendu entre les deux propriétaires riverains qu'ils assument les frais générés par les travaux projetés, et ce, à part égale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil recommande ces travaux qui sont nécessaires à l'écoulement des eaux sur cette partie du cours d'eau Gignac et en informe la MRC de Portneuf.

185-05-09

2.8.1 Demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 234 885

ATTENDU QU'une demande est déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 234 885, en zone CM 201 assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE cette zone est majoritairement composée de bâtiments résidentiels de couleurs variées et dont les revêtements sont principalement composés de clin de bois;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé est de clin de vinyle de couleur vert fougère;

ATTENDU QUE ce type de revêtement n'est pas autorisé selon le règlement N°45-91 qui suggère la pierre, la brique ou le bois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé pour cette construction mais conditionnel à ce que le revêtement extérieur respecte les dispositions du règlement quant aux matériaux à utiliser.

186-05-09

2.8.2 Demande d'affichage pour atelier d'artiste au 184 chemin du Roy, secteur Deschambault

ATTENDU QU'une demande est déposée pour l'installation d'une enseigne au 184 chemin du Roy;

ATTENDU QUE la superficie et la localisation de cette enseigne sont conformes à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis tel que demandé.

187-05-09

2.8.3 Demande d'agrandissement d'un garage sur le lot 3 235 265

ATTENDU QU'une demande est déposée pour l'agrandissement d'un garage localisé derrière la résidence, sur le lot 3 235 265;

ATTENDU QUE les plans respectent la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le garage bénéficie de droits acquis pour la marge latérale et la marge arrière qui sont inférieures à 1,5 m;

ATTENDU QUE l'agrandissement se trouve à l'arrière de la résidence diminuant ainsi l'impact visuel;

ATTENDU QUE cette demande nécessite l'autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis tel que demandé, conditionnel à l'autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

188-05-09

2.9.1 Publicité – Journal Voir

c.c. 129

ATTENDU QUE le journal Voir propose à la municipalité des parutions qui parleront de la région de Portneuf en 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité souscrit à l'offre de publicité dans le journal Voir Québec du 18 juin 2009 pour une publicité de ¼ de page noir et blanc au coût de 425 \$ taxes exclues, et dans le journal Voir Montréal pour une publicité de ¼ de page noir et blanc au coût de 660 \$ taxes exclues;

QUE le journal Voir invite les commerçants et organismes de la municipalité à s'annoncer dans ces parutions.

189-05-09

2.9.2 Publicité – La Voix de l'Ouest

ATTENDU QUE Impression Borgia offre aux municipalités de l'Ouest de Portneuf à participer dans un nouvel outil de publicité publié bimensuellement dans les municipalités de Deschambault-Grondines, St-Alban, St-Casimir, St-Thuribe, St-Gilbert, St-Marc-des-Carières et St-Ubalde;

CONSIDÉRANT la publication d'un bulletin communautaire et d'un hebdomadaire sur son territoire et que ces outils satisfont les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil ne donne pas suite à cette offre.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté sa résolution 097-03-09 par laquelle elle propose un projet d'entente basé sur les discussions tenues avec la Fabrique de la paroisse St-Charles-des-Grondines;

ATTENDU QUE la Fabrique demande d'apporter certaines modifications :

- A) Une partie du terrain demeure la propriété de la Fabrique pour usage éventuel pour des activités du culte ou de la Fabrique. Cette partie se définit comme suit : le terrain qui fait l'angle du mur de l'église et du cimetière, allant jusqu'à la jonction entre le mur de pierre et le mur de ciment (environ 90 pieds) et ensuite perpendiculairement jusqu'au chemin du presbytère, étant entendu que ce terrain sera entretenu par la municipalité.
- B) Les lustres seront cédés avec le bâtiment, mais tous les meubles et accessoires demeurent la propriété de la Fabrique. Ces objets seront évalués (1), une partie pouvant être vendue, certains meubles pouvant demeurer dans la propriété et être utilisés, après entente avec la municipalité, par les utilisateurs des lieux (entre autres, la Fabrique entend garder sur les lieux, dans la mesure du possible, tout ce qui a une valeur patrimoniale).
- (1) Loïc Bernard (meubles) et Michel Roberge (archives) de l'archevêché de Québec.
- C) Si la municipalité veut se défaire du presbytère, elle l'offre en priorité à la Fabrique St-Charles-des-Grondines, aux mêmes conditions qu'elle l'a obtenu, pour la somme forfaitaire de 1 \$.
- D) La Fabrique a besoin, pour ses archives et les besoins de l'administration, de 2 pièces à son usage exclusif et qui peuvent être gardées sous clé (par exemple, la cuisine et la chambre au-dessus qui communiquent). La Fabrique doit également avoir accès à une salle de réunion à usage partagé.
- E) Si la Fabrique St-Charles-des-Grondines cessait d'exister sous sa forme actuelle (par exemple, en cas d'une fusion avec d'autres fabriques) les lieux continueront d'être occupés ou utilisés de la même façon par la nouvelle entité aussi longtemps que requis.
- F) La vocation des lieux sera exclusivement à usage culturel ou communautaire (enlever « *dans la mesure du possible* »).
- G) La municipalité assume l'entretien du gazon rattaché au presbytère ainsi que l'entretien du bâtiment à compter du 1^{er} juillet 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est en accord avec la demande sauf :

- À l'item D) où la municipalité est prête à réserver 1 pièce et non 2 à son usage exclusif, et que l'accès à une salle de réunion est autorisée, mais sans préséance sur un autre utilisateur, la municipalité ayant préséance sur tout utilisateur.
- À l'item F), la portée des mots à *usage culturel et communautaire* doit comprendre également l'usage touristique.

QUE pour l'année 2009, l'entretien du gazon est confié à Les Cultures Tournesol inc. au coût maximal de 1575 \$ taxes exclues.

191-05-09

2.11.1 Travaux à effectuer sur la cabane des annonceurs

c.c. 129

ATTENDU QUE ce conseil a adopté sa résolution 149-04-08 par laquelle il alloue un budget de 725 \$ taxes exclues, pour l'achat du revêtement (en tôle comme le bâtiment pour le jeu d'eau) de la cabane des annonceurs, secteur Deschambault;

COMPTE TENU de l'augmentation des prix de l'acier, l'estimation du coût d'achat du revêtement est maintenant de l'ordre de 1279,24 \$ auprès de Frenette et Frères ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil abroge sa résolution 149-04-08 et autorise cette dépense à même le fonds général.

192-05-09

2.11.2 Réaménagement des terrains de pétanque, secteur Deschambault

c.c. 129

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise des travaux de réaménagement des terrains de pétanque du secteur Deschambault au montant d'environ 3000 \$ pour une structure en bois;

QUE ce conseil approprie 3000 \$ des surplus de Deschambault, et s'il y a dépassement des coûts de la dépense, le solde doit être remboursé par le Comité des loisirs de Deschambault-Grondines.

193-05-09

2.11.3 Demande d'aide financière pour accompagner une personne handicapée

c.c. 129

ATTENDU QUE le conseil est saisi d'une demande d'aide financière pour l'accompagnement d'une personne handicapée lors du camp de jour 2009;

ATTENDU QU'une personne doit accompagner en tout temps l'enfant et que les coûts associés à cette aide sont évalués à 2300 \$;

ATTENDU l'implication financière de certains organismes et de la famille dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil s'engage à ce que la municipalité assume le solde des dépenses non compensées en regard avec ce programme d'accompagnement;

QUE s'il en résulte un surplus, les sommes seront conservées par la municipalité pour une année subséquente où l'enfant participe au camp de jour.

194-05-09

2.11.4 Formation – Secourisme en milieu sportif et récréatif

c.c. 129

ATTENDU QUE le 30 mai prochain aura lieu une formation « Secourisme en milieu sportif et récréatif », d'une durée de 7 heures, au Centre communautaire de St-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription et le paiement de l'inscription pour la formation de 3 moniteurs/monitrices et aides moniteurs/monitrices, et ce, au montant de 32 \$/personne, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participants, sur présentation des pièces justificatives;

QUE les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

QUE le temps de formation est rémunéré.

195-05-09

2.11.5 Marche communautaire – Jeudi 28 mai 2009

c.c. 129

ATTENDU QUE dans le cadre de la semaine de l'activité physique, le service des loisirs de la municipalité de Deschambault-Grondines organise une marche communautaire de 30 minutes, en collaboration avec la table des directeurs de loisir et de sport de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE pour publiciser cet événement une page doit paraître dans le Courrier de Portneuf, dont le coût évalué à 800 \$ sera réparti également entre les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une sollicitation financière est faite également pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense pour la promotion de cette activité à l'intérieur du Courrier de Portneuf.

196-05-09

2.12.1 Fête nationale 2009, secteur Grondines

c.c. 129

ATTENDU QUE le comité de la Fête nationale 2009 secteur Grondines, chapeauté par les Amis du moulin de Grondines, adresse à la municipalité différentes demandes :

Avant les festivités

- Tondre le gazon sur le terrain de M. Marcel Côté et sur celui de la Fabrique. Ces espaces serviront de stationnement les 23 et 24 juin.
- Traiter les abords du fleuve contre l'herbe à puce.
- Installer 6 toilettes sur Place du quai et nettoyer celle qui s'y trouve déjà ainsi que celle de la terre de la Fabrique.
- Installer 10 poubelles sur Place du quai et sur le quai.

Après les festivités

- Nettoyer les toilettes

Sécurité

- Présence des pompiers sur le site :
de 18 heures à 2 heures – 6 pompiers
de 2 heures à 3 heures – 4 pompiers
- Assurer la sécurité
- Monter et éteindre le feu

Assurances

- Décision municipale concernant l'assurance en responsabilité civile et en erreurs et omissions pour le sous-comité de la Fête nationale 2009, secteur Grondines.

Permis de boisson

- Appui pour un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU QUE le comité demande à la municipalité d'utiliser les propriétés de la municipalité dans l'environnement de la Place du quai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise :

Avant les festivités

- Tondre le gazon sur le terrain de M. Marcel Côté et sur celui de la propriété de la Fabrique.
- Traiter, si possible légalement, les propriétés de la municipalité dans ce secteur aux abords du fleuve contre l'herbe à puce (*loi sur les pesticides*).
- Location et installation de 8 toilettes sur Place du quai, à un endroit éclairé, et nettoyer celle qui s'y trouve déjà ainsi que celle de la propriété de la Fabrique.
- Installer 10 poubelles sur Place du quai et sur le quai.

Après les festivités

- Nettoyer les toilettes

Sécurité

Le comité doit s'assurer de la sécurité. La subvention déjà versée par la municipalité comprend cette participation à la sécurité.

Assurances

La municipalité avise l'assureur que les Amis du moulin de Grondines est responsable de cet événement.

QUE ce conseil autorise l'utilisation des terrains de la municipalité pour cet événement et ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis d'alcool.

197-05-09

2.12.2 Fête nationale 2009, secteur Deschambault

c.c. 129

ATTENDU QUE le comité de la Fête nationale secteur Deschambault prévoit l'organisation d'activités entourant cet événement et sollicite de la municipalité les autorisations suivantes :

- utiliser l'édifice P.-Benoit pour le 24 juin (toilettes);
- s'alimenter en électricité à partir du couvent pour le 24 juin;
- avoir un permis de boisson pour le cap Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la tenue d'activités sur le cap Lauzon en autant que :

- le comité obtienne une autorisation émanant de la Fabrique St-Joseph de Deschambault à cet effet;
- l'aire gazonnée brûlée par le feu soit remplacée par de la tourbe dans les 15 jours suivant la fête, à défaut de quoi le travail sera fait par la municipalité et les frais encourus seront diminués du deuxième versement de la subvention;

QUE ce conseil donne son autorisation pour :

- l'utilisation de l'édifice P.-Benoit le 24 juin pour les toilettes;
- l'alimentation en électricité à partir du couvent le 24 juin;
- l'arrosage de la tourbe par un employé de la municipalité;

QUE le comité obtienne, auprès du garde-feu municipal, le permis et les conditions afférentes au brûlage et assume les frais de surveillance et d'assistance par le Service incendie;

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis d'alcool;

QUE le ménage soit finalisé par la municipalité le ou vers le 26 juin, s'il y a lieu;

QUE des poubelles soient mises à la disposition du comité.

198-05-09

2.13 Semaine de la municipalité – Conférences sur le compostage

c.c. 129

Proposé par André Mayrand
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense de 500 \$ pour deux conférences sur le compostage, dispensées dans les écoles de Deschambault et de Grondines les 1^{er} et 5 juin, dans le cadre des activités de la Semaine de la municipalité, et en autorise le paiement.

199-05-09

2.14 Portneuf en spectacle

c.c. 129

ATTENDU QUE le Comité jeunesse de Portneuf, en collaboration avec le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf et l'École de musique Denys Arcand, organise la 2^e édition de Portneuf en spectacle, dont les objectifs du Comité jeunesse de Portneuf sont de :

- développer la culture et encourager la relève
- faire découvrir et goûter Portneuf
- faire bouger les jeunes familles
- mobiliser les jeunes de 12 à 35 ans

ATTENDU QUE la 2^e édition se déroule le samedi 4 juillet à Deschambault-Grondines et les organisateurs sollicitent une aide financière de la municipalité de l'ordre de 3000 \$ sur un budget de 16 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une contribution de 3000 \$ et en autorise le paiement.

3.1 Vandalisme

Un téléviseur a été jeté dans l'escalier du cap Lauzon.

3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

M. Gaétan Garneau n'a pu assister à la rencontre, ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

200-05-09

3.3.1 Tournoi de golf – École de musique Denys Arcand

c.c. 129

ATTENDU QUE le dimanche 31 mai aura lieu au Club de golf des Pins de Saint-Alban le 5^e tournoi de golf de l'École de musique Denys Arcand, et que le coût pour une participation au golf avec souper-spectacle est de 100 \$ et de 45 \$ pour le souper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription des élus intéressés à participer au golf et souper-spectacle de l'École de musique Denys Arcand et en autorise le paiement;

QUE ce conseil autorise la location de voiturettes selon le nombre de participants.

3.3.2 Tournoi de golf – Union des chambres de commerce et d'industrie de Portneuf

Le jeudi 28 mai aura lieu au Club de golf Le Grand Portneuf le tournoi de golf bénéfice « Signé Portneuf » organisé par l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Portneuf en partenariat avec Promutuel Portneuf Champlain.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

201-05-09

3.3.3 Tournoi de golf – Fondation des services santé et sociaux de Portneuf

c.c. 129

ATTENDU QUE le mercredi 8 juillet 2009 aura lieu, au Club de golf le Grand Portneuf, le tournoi de golf au profit de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf, sous la présidence d'honneur de Éric Bouchard président du Courrier de Portneuf, et que le coût pour une participation au golf avec souper, incluant voiturette est de 160 \$ et de 50 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription des élus intéressés à participer au golf et souper et en autorise le paiement.

3.3.4 Tournoi de golf – Commission scolaire de Portneuf

Le jeudi 25 juin 2009 aura lieu au Club de golf le Grand Portneuf le tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf, sous la présidence de M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

202-05-09

3.3.5 Tour cycliste – Expédition Pinocchios

c.c. 129

ATTENDU QUE le mardi 11 août 2009 aura lieu une randonnée cycliste, Expédition Pinocchios, organisée par les policiers de Mascouche, avec la participation de certains policiers du SPVM, de Longueuil, de Terrebonne, de la Sûreté du Québec, et même de plusieurs soldats des Forces Armées Canadiennes;

ATTENDU QU'à cette fin, l'organisation sollicite un permis d'utilisation de la voie publique, soit le chemin du Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise Expédition Pinocchios à circuler sur son territoire;

QUE cette permission de circuler ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy.

203-05-09

3.3.6 Tour cycliste des policiers de Laval – Opération Enfant Soleil

c.c. 129

ATTENDU QUE le 12^e Tour cycliste des policiers de Laval au profit du Fonds Marie-Soleil Tougas, fonds qui fait partie d'Opération Enfant Soleil, circulera sur notre territoire le vendredi 29 mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise le tour cycliste à circuler sur son territoire;

QUE cette permission de circuler ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy;

QUE ce conseil autorise une dépense de 50 \$ comme contribution et en autorise le paiement.

204-05-09

3.3.7 Tour cycliste – Le Grand défi Pierre Lavoie

c.c. 129

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie, événement de 1000 km à vélo depuis le Saguenay-Lac-St-Jean jusqu'à Montréal, passera dans notre municipalité le 13 juin prochain vers 14 heures;

ATTENDU QU'une demande est transmise les autorisant à utiliser les terrains adjacents à l'église et à l'hôtel de ville pour un arrêt afin d'effectuer le relais des cyclistes, et utiliser les facilités sanitaires situées à l'édifice P.-Benoit et d'en ajouter si besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise le tour cycliste à circuler sur son territoire;

QUE ce conseil autorise le Grand défi Pierre Lavoie à utiliser les infrastructures municipales tel que demandé;

QUE cette permission de circuler ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy;

QUE ce conseil autorise une dépense de 50 \$ comme contribution et en autorise le paiement.

205-05-09

3.4 Gagnants du 11^e Concours québécois en entrepreneuriat

ATTENDU QUE lors du 11^e Concours québécois en entrepreneuriat, 2 entreprises de Deschambault-Grondines ont été proclamées gagnantes, soit :

- Therma's être contemporain inc.
- Marie-Claude Girard

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil adresse ses félicitations aux gagnants.

3.5 État comparatif de revenus et dépenses au 30 avril 2009

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 avril 2009.

4. Affaires nouvelles

206-05-09

4.1 Fermeture de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, secteur Grondines

ATTENDU QUE la municipalité est informée le 7 mai dernier de la fermeture prochaine du Centre de services de Grondines de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, laquelle fermeture apparaît inéluctable;

ATTENDU QUE les impacts se traduisent par une perte de services touchant l'ensemble des résidants de ce secteur et plus significatifs encore pour les personnes âgées;

NONOBTANT les arguments et les diverses solutions alternatives présentés par la municipalité lors de cette rencontre, la direction de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf maintient sa décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Vézina
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Deschambault-Grondines demande aux responsables de la Caisse de surseoir à leur décision de fermer de façon définitive ce centre de services et de proposer une avenue qui pourra répondre aux résidants de ce secteur;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Jean Bertrand, directeur de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, Mme Monique F. Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée Nationale et Mme Denise Paquin du Courrier de Portneuf, ainsi que Mme Johanne Martin du journal Le Soleil.

5. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions, notamment :

- Installation par CTM du radio dans le camion citerne;
- Vérification par l'inspectrice en bâtiment et en environnement :
 - des travaux à être effectués à une grange en fonction de la réglementation existante;
 - d'un permis municipal et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour excavation dans un talus en bordure de la grève, à l'ouest de la rivière La Chevrotière, au sud du chemin du Roy;
 - des raisons des changements de certains numéros civiques dans le secteur à l'ouest de la rivière La Chevrotière;
- Dossier de l'eau dans les secteurs non desservis;
- Dossier Internet haute vitesse;
- Réglementation pour chats et autres animaux errants, autres que les chiens;
- Cueillette des déchets monstres : il est souhaité que ce soit fait lors d'une autre fin de semaine que celle de la fête des Mères.

207-05-09

6. Levée de l'assemblée

Proposé par Mario Vézina
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente assemblée soit levée à 21 heures 35 minutes.

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Gaston Arcand,
Maire